

SICAV de droit français

**LAZARD EURO SHORT
DURATION SRI**

RAPPORT ANNUEL

au 30 septembre 2022

**Société de gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : Mazars**

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	10
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	18
5. Certification du commissaire aux comptes	24
6. Comptes de l'exercice	31

FORME JURIDIQUE

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

1) le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

2) les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1) et 2) peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Affectation des sommes distribuables

Action IC

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception des sommes qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Action ID

Le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par l'Assemblée Générale. Elle peut distribuer des acomptes.

OBJECTIF DE GESTION

Action IC, Action ID

L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 1 an, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML 1-3 Year Corporate. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Action IC, Action ID

ICE BofAML 1-3 Year Corporate

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Corporate est un indice publié par ICE constitué d'obligations dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans, notées dans la catégorie « investment grade », libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières.

Les données sont disponibles sur : www.indices.theice.com

Code Bloomberg : ER01

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La Sicav vise à atteindre, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) via l'analyse et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), une performance nette de frais supérieure à l'indice ICE BofAML 1-3 year Corporate (ER01), par une gestion active du risque de taux et du risque de crédit en investissant sur des obligations de maturité courte. Le risque de taux sera géré de manière indépendante dans une fourchette de sensibilité de -2 à +5. Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables libellés en euro, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières et des Etats. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Les investissements libellés dans une devise autre que l'euro et l'exposition au risque de change ne peuvent dépasser 10% de l'actif net.

Les investissements portent essentiellement sur des titres notés dans la catégorie investissement grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion. L'investissement en obligations notées dans la catégorie spéculative / high yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées par une agence, se fera dans la limite de 20% maximum de l'actif net.

Le portefeuille pourra également détenir des obligations convertibles contingentes à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

Les informations relatives à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée figurent dans le tableau ci-dessous.

		Investissement		Exposition	
		Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt		-2	5	-2	5
Zone géographique des émetteurs de titres	Zone Europe	-	-	-	-
	Toutes zones géographiques	0	100%	0	100%

Analyse ESG et sélection

L'analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) repose sur un modèle propriétaire partagé par les équipes en charge de la gestion financière sous la forme d'une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agence d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels et des rapports sur la responsabilité sociétale (RSE) des entreprises suivies parmi l'ensemble des valeurs en portefeuille et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables de chaque valeur suivie établissent une note ESG interne fondée sur une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...) et qualitative (politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...). Elle prend en compte les principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité ou "Principal Adverse Impacts" (émissions carbone, consommation d'énergie, consommation d'eau, production de déchets) et les risques susceptibles d'affecter leur propre durabilité ou "Sustainability Risks" (risques réglementaires et physiques, risque de réputation grâce, entre autres facteurs, au suivi des controverses).

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont publiées dans les reportings périodiques SFDR de l'OPC présents sur le site Internet de la société de gestion.

Chaque pilier E, S et G est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) à partir d'au minimum dix indicateurs clés pertinentes par pilier (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du conseil...). La note ESG globale de la société synthétise les scores de chaque pilier selon la pondération suivante : 30% pour l'Environnement et le Social et 40% pour la Gouvernance.

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes, les analystes-gestionnaires obligataires :

- Limitent à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie Investment Grade,
- Excluent les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

Gestion ISR

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministre de l'Economie et des Finances français.

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

Critère environnemental :

- Initiatives de réduction d'émissions carbone

Critère social :

- Le pourcentage de femmes à des postes d'encadrement supérieur

Critère droits humains :

- Le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies

Critère de gouvernance :

- Le pourcentage d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE ERO1 et à 10% du ICE HEAE après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Le département de contrôle des risques s'assure du respect de ce critère.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

2. Actifs hors dérivés

Actions :

Actions ordinaires à hauteur de 5% maximum de l'actif net. La Sicav n'investira pas activement sur des actions, mais pourra conserver ces dernières si elles sont issues d'une restructuration de dettes, typiquement suite à un échange actions contre dettes. Le gérant fera ses meilleurs efforts pour céder les actions reçues dans les meilleurs délais en fonction des conditions de marché et afin d'optimiser le cours de sortie pour les actionnaires.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire:

- a) Obligations et titres de créances libellés en Euro notées investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% maximum de l'actif net
- b) Obligations et titres de créances libellés en Euro notés dans la catégorie spéculative/high yield ou équivalent selon la société de gestion ou, non notés, à hauteur de 20% maximum de l'actif net.
- c) Obligations convertibles contingentes à hauteur de 20% maximum de l'actif net.
- d) Obligations convertibles de type obligataire, pour lesquelles la sensibilité à une variation de l'action sous-jacente est faible, à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
- e) Titres émis par des véhicules de titrisation (fonds communs de créances) investissant uniquement sur des actifs physiques, par opposition à des créances synthétiques à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

OPC :

OPCVM ou FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français à hauteur de 10% maximum de l'actif net. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

3. Instruments dérivés

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions
- taux
- change
- crédit
- autres risques

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitée à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

- Nature des instruments utilisés :

futures :

- sur actions et indices actions
- sur taux : risque de taux
- de change
- autres

options :

- sur actions et indices actions
- sur taux
- de change
- autres

swaps :

- swaps d'actions
- swaps de taux : transformation de rémunération à taux fixe en rémunération à taux variable et inversement
- swaps de change
- swap de performance

change à terme

dérivés de crédit (CDS autorisés jusqu'à 100% de l'actif net)

- autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - couverture partielle ou générale du portefeuille, de certains risques, titres
 - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
 - augmentation de l'exposition au marché sans effet de levier
 - maximum autorisé et recherché
 - autre stratégie

Les contreparties utilisées par le gestionnaire de la Sicav seront des établissements de crédit de l'Union Européenne. Les contreparties n'auront pas de rôle discrétionnaire, les règles seront fixées à l'avance par le gestionnaire de la Sicav. Le recours aux instruments financiers à terme n'impliquera pas de surexposition.

4. Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir dans tous titres intégrant des dérivés permis par le programme d'activité de la société de gestion, notamment dans des obligations convertibles, des obligations puttable et callable, des bons de souscriptions et des obligations contingentes convertibles (ces dernières à hauteur de 20% maximum de l'actif net), négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, titres et valeurs mobilières assimilés dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

L'investissement en titres intégrant des dérivés est autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

5. Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de l'OPC dans la limite de 10% de son actif.

6. Emprunts d'espèces

L'OPC peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif net pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Néant.

8. Information sur les garanties financières

Dans le cadre d'opérations sur dérivés négociés de gré à gré, et conformément à la position AMF 2013-06, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces. Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

▪ Risque de perte en capital

L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué lors du rachat.

▪ Risque lié à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. La performance de l'OPC dépend à la fois de la sélection des titres et OPC choisis par le gérant et à la fois de l'allocation opérée par ce dernier. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite ne soit pas optimale.

▪ Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Ce risque est mesuré par la sensibilité. A titre d'exemple le prix d'une obligation tend à évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.

▪ **Risque de crédit**

Le risque crédit correspond à la dégradation de la qualité de crédit ou de défaillance d'un émetteur privé ou public. L'exposition aux émetteurs dans lesquels est investie l'OPC soit en direct soit via d'autres OPC, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Dans le cas d'une exposition à des dettes non notées ou relevant de la catégorie « spéculative / high yield », il existe un risque de crédit important pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPC d'instruments financiers à terme (dérivés). L'utilisation de ces contrats financiers peut induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celle des marchés ou des sous-jacents sur lesquels l'OPC est investi.

▪ **Risque de contrepartie**

Il s'agit d'un risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties, exposent potentiellement l'OPC à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement et induire une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

▪ **Risque de durabilité**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

▪ **Risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques**

Les critères extra-financiers peuvent être intégrés au processus d'investissement à l'aide de données fournies par des prestataires externes ou directement reportées par nos analystes, notamment dans notre grille d'analyse propriétaire ESG. Les données peuvent être incomplètes ou inexactes étant donné l'absence de normes internationales ou de vérification systématique par des tiers externes. Il peut être difficile de comparer des données car les émetteurs ne publient pas obligatoirement les mêmes indicateurs. L'indisponibilité des données peut également contraindre la gestion à ne pas intégrer un émetteur au sein du portefeuille. Par conséquent, la société de gestion peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons extra-financières quelles que soient les opportunités de marché.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Tous souscripteurs cherchant à optimiser ses placements en instruments de taux.

Il est fortement recommandé aux souscripteurs de diversifier suffisamment leurs investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

Information relative aux investisseurs russes et biélorusses

Compte tenu des dispositions du règlement UE n° 833/2014 modifié par le règlement UE n° 2022/328 et du règlement CE n° 765/2006 modifié par le règlement (UE) n°2022/398, la souscription de parts ou actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie. Cette interdiction ne s'applique pas aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne. Cette interdiction restera effective aussi longtemps que la Réglementation sera en vigueur.

Informations relatives aux investisseurs américains :

L'OPC n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues aux Etats-Unis à des Restricted Persons, telles que définies ci-après. Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

FATCA :

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1^{er} juillet 2014, dès lors que l'OPC investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les capitaux et revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

L'OPC, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de sa capacité à prendre des risques, ou, au contraire, à privilégier un investissement prudent.

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 1 an.

CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Il a été décidé pour la Sicav **LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION** (code ISIN : FR0000027609) la modification des modalités de calcul de la commission de surperformance.

➤ **Date d'effet : 25/10/2021.**

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION** (code ISIN : FR0000027609) en date du 9 novembre 2021 a décidé d'apporter des précisions sur la stratégie d'investissement afin d'indiquer que par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de la Sicav dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

➤ **Date d'effet : 07/01/2022.**

Le conseil d'administration de la Sicav **LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION** (code ISIN : FR0000027609) en date du 9 novembre 2021 a décidé de modifier la rédaction relative à la commission de surperformance, en application d'une position recommandation de la part de l'AMF.

➤ **Date d'effet : 16/03/2022.**

Le Président de Lazard Frères Gestion a décidé pour la SICAV **LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION** (code ISIN : FR0000027609) :

- Insertion d'une information relative aux investisseurs russes et biélorusses ;
- Suppression de la mention optionnelle relative au plafonnement des rachats (« Gates ») ;
- Acceptation des ordres de souscriptions et rachats en parts et/ou en montant (le cas échéant).

➤ **Date d'effet : 20/06/2022.**

L'assemblée générale extraordinaire en date du 11/07/2022 a décidé pour la Sicav **LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION** (code ISIN : FR0000027609) de modifier le prospectus afin d'insérer l'obtention du Label ISR :

En conséquence de ce qui précède, il a été décidé de :

- 1) Modifier la stratégie d'investissement en lien avec la labellisation ISR ;
- 2) Changer la dénomination pour adopter celle de **LAZARD EURO SHORT DURATION SRI** en lieu et place de LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION.

➤ **Date d'effet : 22/07/2022.**

Le Président de Lazard Frères Gestion a décidé pour la Sicav **LAZARD EURO SHORT DURATION SRI** (code ISIN : FR0000027609) :

- Insertion d'une « information benchmark » dans le DICI ;
- Ajout du risque lié aux investissements ESG et limites méthodologiques ;
- Modification rédactionnelle de la politique de gestion ISR.

➤ **Date d'effet : 16/08/2022.**

Section sur le gouvernement d'entreprise (RGE)

I. Liste des mandats

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Benjamin Le Roux <i>Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	<ul style="list-style-type: none">- Président Directeur Général de la Sicav Lazard Euro Short Duration SRI- Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard USD Money Market
M. Paul Castello <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur dans les Sicav :<ul style="list-style-type: none">. Lazard Euro Short Duration SRI. Norden Small. Lazard Equity SRI. Lazard Funds (<i>Sicav à compartiments</i>)- Directeur général Administrateur dans la Sicav Lazard Convertible Global

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a pas opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général et portera le titre de Président Directeur Général.

PERFORMANCE

❖ La performance de l'OPC sur la période est de :

- Action IC : -2,84%.
- Action ID : -2,56%.

La performance de l'indice sur la période est de : -5,98%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Economie

L'horizon s'est assombri sur les derniers mois. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les matières premières constituent un choc majeur qui intervient dans un monde où la question de l'inflation est passée au premier plan. Initialement vue comme la conséquence temporaire d'une reprise économique exceptionnelle du fait de la réouverture des économies post confinements et grâce aux importantes mesures de soutien, l'inflation est plus forte qu'attendu et semble devenir plus pérenne. Ceci a amené un net changement de discours de la part des banques centrales qui font de la lutte contre l'inflation une priorité.

L'inflation s'est nettement renforcée, un peu partout dans le monde, au-delà de l'augmentation des prix des matières premières et des biens affectés par les problèmes d'offre et par la pandémie. Parallèlement, les taux de chômage ont fortement baissé et des pénuries de main d'œuvre se sont fait le jour, exerçant des pressions haussières sur les salaires, en particulier aux Etats-Unis, faisant craindre la mise en place d'une boucle prix-salaires.

Ce contexte de forte inflation a amené les banques centrales à durcir leur politique monétaire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie perturbe grandement l'économie mondiale, et particulièrement la zone euro où la diminution des flux de gaz russe à l'été 2022 a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie, augmentant le risque d'une récession à court terme.

Aux Etats-Unis, le PIB était en hausse de +1,8% sur un an au T2 2022 et de +3,5% par rapport à son niveau du T4 2019. 5,7 millions d'emplois ont été créés au cours des douze derniers mois, portant l'emploi total à 153,0 millions, contre 152,5 millions avant la crise sanitaire. Le taux de chômage a baissé de 4,7% à 3,5% et le ratio du nombre d'offres d'emplois par demandeur d'emploi a augmenté de 1,5 à 1,8. Le salaire horaire a augmenté de +5,8% sur un an. L'inflation sur un an a accéléré de +5,4% à +8,3% et de +4,0% à +6,3% hors énergie et alimentation. En novembre, le Congrès américain a adopté un plan d'investissement en infrastructures de 1200 Mds USD.

La Fed a augmenté son taux directeur de 300 points de base pour le porter dans la fourchette de 3,00-3,25%, en cinq mouvements : +25 points de base en mars, +50 points de base en mai, +75 points de base en juin, +75 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. En novembre 2021, la Fed a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs à hauteur de -15 Mds USD par mois. Ce rythme a été doublé en décembre. En mai, la Fed a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de juin, au rythme maximum de -47,5 Mds USD par mois puis de -95 Mds USD à partir de septembre.

Dans la zone euro, le PIB était en hausse de +4,1% sur un an au T2 2022 et de +1,8% par rapport à son niveau du T4 2019. Dans les quatre principales économies, le PIB a augmenté de +1,7% sur un an en Allemagne, de +4,2% en France, de +5,0% en Italie et de +6,8% en Espagne. Le taux de chômage dans la zone euro a baissé de 8,1% à 6,6%. L'inflation sur un an a accéléré de +3,4% à +10,0% et de +1,9% à +4,8% hors énergie et alimentation. Face au choc énergétique, les gouvernements européens ont multiplié les mesures de soutien, pour un montant estimé de 280 Mds EUR.

En Allemagne, Olaf Scholz a été élu chancelier le 8 décembre 2021. Un gouvernement de coalition composé du Parti social-démocrate, des Verts et des libéraux a été formé. En France, Emmanuel Macron a été réélu président le 24 avril 2022. Les élections législatives ont débouché sur une majorité relative du parti présidentiel à l'Assemblée nationale. En Italie, la coalition de droite a remporté une nette victoire aux élections législatives du 25 septembre 2022. Le parti d'extrême droite des Frères d'Italie, emmené par Giorgia Meloni, a réalisé le meilleur score avec plus d'un quart des voix.

La BCE a augmenté ses taux d'intérêt de 125 points de base en deux mouvements : +50 points de base en juillet et +75 points de base en septembre. Le taux de dépôt est passé de -0,50% à 0,75%, le taux de refinancement de 0% à 1,25% et la facilité marginale de prêts de 0,25% à 1,50%. En décembre 2021, la BCE a annoncé qu'elle ralentirait ses achats d'actifs au premier trimestre 2022 et que le programme « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) se terminerait en mars 2022. En mars, la BCE a annoncé la fin du programme PEPP et une réduction du montant des achats effectués dans le cadre du programme « Asset Purchase Programme » (APP), tout en indiquant que le programme APP pourrait se terminer au troisième trimestre 2022. En juin 2022, la BCE a annoncé la fin du programme APP et pré-annoncé une hausse des taux pour juillet. En juillet, la BCE a approuvé la création d'un nouveau dispositif (« Transmission Protection Mechanism ») qui pourrait être activé en cas d'emballlement des marges de crédit, sous conditions.

En Chine, le PIB était en hausse de +0,4% sur un an au T2 2022 et de 2,6% en rythme trimestriel, dans un contexte de poursuite de la politique du zéro Covid et de ralentissement du marché de l'immobilier. Le taux de chômage urbain a augmenté de 4,9% à 5,3%. L'inflation sur un an est passée de +0,7% à +2,5% et de +1,2% à +0,9% hors énergie et alimentation. La banque centrale chinoise a baissé ses taux directeurs de 10 points de base, portant le taux de refinancement à 1 an à 2,75%. Le coefficient de réserves obligatoires pour les plus grandes banques a été abaissé de 75 points de base à 11,25%. En mars, le gouvernement a annoncé viser une croissance du PIB « d'environ 5,5% » en 2022. En avril, Xi Jinping a appelé à déployer tous les efforts possibles pour renforcer la construction d'infrastructures.

Marchés

Les marchés d'actions ont fortement baissé au cours des douze derniers mois : -16,8% pour le S&P 500 en dollar, -19,6% pour l'Euro Stoxx en euro, -9,6% pour le Topix en yen et -30,1% pour l'indice MSCI des actions émergentes en dollar.

Au quatrième trimestre, les actions ont bénéficié des bonnes surprises sur les publications de résultats d'entreprises et des nouvelles rassurantes concernant le variant omicron.

L'environnement s'est compliqué au premier trimestre avec la perspective d'un resserrement monétaire plus important par les banques centrales, le déclenchement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et la flambée des cours des matières premières, causant une forte baisse.

La baisse s'est amplifiée au deuxième trimestre, le durcissement des politiques monétaires par les banques centrales, les confinements en Chine et la diminution des arrivées de gaz russe en Europe alimentant les craintes de récession.

Les marchés actions ont ensuite enregistré une forte hausse au début du troisième trimestre, soutenus par l'idée que le cycle de resserrement monétaire des banques centrales approchait de son terme. Cette idée a finalement été battue en brèche par les discours des banquiers centraux à leur réunion annuelle à Jackson Hole, indiquant qu'une poursuite des hausses de taux était nécessaire pour juguler l'inflation. Cela a renforcé les craintes de récession et fait rechuter les marchés actions.

Le contexte d'inflation très élevée et l'adoption par les banques centrales de mesures ou de discours plus restrictifs ont entraîné une forte tension des taux souverains. Le taux à 10 ans du Trésor américain est passé de 1,49% à 3,83%, avec un point bas à 1,34% le 3 décembre 2021. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est passé de -0,20% à 2,11% avec un point bas le 6 décembre 2021 à -0,39%.

Les marges de crédit des émetteurs privés européens se sont écartées sur les compartiments investment grade et high yield. D'après les indices ICE Bank of America, les premières sont passées de 85 à 210 points de base et les secondes de 304 à 625 points de base.

Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié de 15,4% contre le dollar et de 10,3% contre le franc suisse. Il s'est apprécié de 10,1% contre yen et de 2,1% contre la livre sterling. Les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de 12,3% contre le dollar, d'après l'indice de JPMorgan.

L'indice S&P GSCI du prix des matières premières a augmenté de 9,0% sur les douze derniers mois. Le prix du baril de Brent est passé de 79 dollars à 86 dollars avec un pic à 134 dollars début août.

POLITIQUE DE GESTION

Octobre 21

Le mois d'octobre est mitigé pour les marchés financiers, avec d'une part un rebond des actions qui atteignent de nouveaux sommets, soutenues par les bonnes publications trimestrielles et d'autre part des tensions sur les marchés obligataires affectant l'ensemble des compartiments. Les changements de rhétorique et potentiellement de politique monétaire commencent à peser sur les marchés obligataires. Dans ce contexte, les marges de crédit contre Etat s'écartent de 2 bps pour les corporate senior, de 3 bp pour les financières seniors à 82 et 78 respectivement et de 6 bps pour les financières subordonnées à 134 alors que les hybrides corporate IG se resserrent légèrement de 1 bp à 181 (indice Ice BofAML). Le marché primaire a été actif sur le mois, avec 40 Mds€ émis (Corporates :22Mds€ et financières :18 Mds€). La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Parallèlement, la sensibilité au risque de taux continue d'être gérée activement dans une fourchette de -2 à 0. La position acheteuse de protection CDS Xover (équivalent à 3% de l'encours) a été maintenue tout au long du mois.

Novembre 21

Novembre est marqué par un regain de volatilité, une forte baisse des rendements d'Etat de référence et des actifs risqués liés au retour des craintes sanitaires ravivées par l'émergence du variant Omicron. Dans ce contexte, les marges de crédit contre Etat s'écartent de 22 et 20 bp concernant les corporate et financières senior à 104 et 98 respectivement, de 31 bp pour les financières subordonnées à 165 et de 33 bps pour les hybrides corporate IG à 214 (indice Ice BofAML). Le marché primaire est resté actif avec 54 Mds€ émis. Les volumes se concentrent principalement sur la première partie du mois avant que l'environnement se dégrade nettement, contraignant les émetteurs à offrir des primes d'émissions plus importantes. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Parallèlement, la sensibilité au risque de taux est gérée activement dans une fourchette de -2 à 0 dans l'anticipation d'une tension des taux d'Etat. La position acheteuse de protection CDS Xover (équivalent à 3% de l'encours) est dénouée en cours de mois.

Décembre 21

Le coronavirus aura dicté sa loi et imposé son rythme tout au long de l'année 2021, le mois de décembre n'a pas fait exception. Les premières études sur le variant Omicron laissant paraître une moindre dangerosité, les taux ont repris leur trend haussier, doublement influencés par les chiffres d'inflation, et donc le discours et l'action des banques centrales, et les perspectives de croissance. La courbe des taux se pentifie fortement avec +6 bps sur le segment 2-10 ans et +8 bps sur celui du 10-30 ans (courbe allemande). Les spreads de crédit se resserrent sur le mois avec une surperformance des actifs risqués (Corporate IG : Senior -13 bps, Hybride -22 bps / Corporate HY : -42 bps / Financières : Senior IG -12 bps, Tier 2 IG -21 bps, ATI -38 bps). Le marché primaire ralentit en décembre, avec seulement 5 Mds€ émis selon Barclays. Par ailleurs, la note de l'Italie a été relevée d'un cran par Fitch à BBB, entraînant également un rehaussement de celle des bancaires italiennes. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Parallèlement, la sensibilité au risque de taux est gérée activement dans une fourchette de -2 à 0 dans l'anticipation d'une tension des taux d'Etat.

Janvier 22

Les marchés demeurent volatils en ce début d'année. Le marché obligataire subit la double peine avec une tension des taux et un écartement des marges de crédit. Le caractère persistant de l'inflation est au centre des préoccupations des banquiers centraux. La FED pré-annonce un relèvement de ses taux dès sa prochaine réunion en mars. Par ailleurs, les tensions géopolitiques autour de l'Ukraine, contribuent à dégrader le sentiment. La tension est relativement homogène parmi les pays de la zone euro de l'ordre de 20 bps pour une maturité de 10 ans à l'exception de l'Italie (+12 bps) et de la Grèce (+57 bps). Cette tension s'accompagne d'une pentification de la courbe des taux de 9bps sur le segment 2-10 ans. Les marges de crédit s'écartent avec une sous-performance des actifs les plus risqués (Corporate IG : Senior +6 bps, Hybride +20 bps / Corporate HY : +34 bps / Financières : Senior IG +6 bps, Tier2 IG +18 bps, ATI +48 bps). L'ensemble des indices de crédit affiche des performances négatives en janvier. Le marché primaire a été très intense sur les trois premières semaines, avec 69 Mds€ émis. Les premières publications de résultats sont globalement conformes aux attentes. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids des émissions notées high yield est légèrement réduit. Parallèlement, la sensibilité au risque de taux est gérée activement dans une fourchette de -0.5 à +0.75 et est tendanciellement remontée au fur et à mesure de la tension des taux.

Février 22

En février, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a engendré une double peine avec des taux et des spreads en hausse. La publication de données PMI flash solides et l'anticipation d'un probable ralentissement du resserrement monétaire dans la Zone Euro n'ont clairement pas suffi à compenser les pressions venant de l'Est, qui laissent présager un conflit plus long et une inflation durablement plus élevée. Dans ce contexte, les marges de crédit s'écartent fortement avec une sous-performance des actifs les plus risqués (Corporate IG: Senior +39 bps, Hybride +61 bps / Corporate HY: +72 bps / Financières: Senior IG +36 bps, Tier2 IG +62 bps, ATI: +57bps). Les émetteurs russes sous-performent nettement (Gazprom) ainsi que les émetteurs les plus exposés à la Russie (Fortum, Wintershall...). Les résultats des émetteurs financiers font ressortir des profils de crédit très solides, avec d'excellentes perspectives, comme en témoignent les différents plans stratégiques présentés: l'augmentation des taux, les dynamiques de marché, la maîtrise de la base des coûts, et l'excellente qualité d'actifs devraient conforter la rentabilité sur les années à venir. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. Le poids des émissions notées high yield est de nouveau légèrement réduit. Parallèlement, la sensibilité au risque de taux est gérée activement, passant de +0.75 à -1.8 à fin février.

Mars 22

Le mouvement haussier des taux souverains s'est prolongé en mars. L'inflation demeure le thème dominant et la guerre en Ukraine renforce cette tendance en pesant lourdement sur les coûts de l'énergie. Les banques centrales ont très nettement durci le ton. La Fed vient de procéder à une première hausse de 25 bps. Les hausses sur les maturités 10 ans s'étagent de +32 bps (Italie à 2,04%) à +41 bps (Allemagne à +0,55%). Contrairement aux mois précédents, la composante crédit contribue positivement à la performance. Les marges de crédit se resserrent tous segments et secteurs confondus permettant aux crédits les plus risqués (HY corpo et ATI bancaire) de délivrer des performances positives. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement tout en restant en territoire négatif entre -1 et -2.

Avril 22

Les taux souverains ont fortement progressé en avril. La perspective d'une guerre longue en Ukraine et du renforcement des sanctions occidentales contre la Russie se conjugue aux confinements répétés en Chine et leurs conséquences sur la « supply chain » pour accentuer les effets inflationnistes, ce qui pousse les banques centrales à accélérer les mesures de sortie des politiques ultra-accommodantes. En Europe, les hausses illustrent l'aversion croissante au risque : le Bund 10 ans progresse de 39 bps à 0,94% en fin de mois, point le plus haut depuis juin 2015, tandis que le 10 ans français monte de 48 bps alors que les périphériques enregistrent des hausses de 54 bps (Espagne) à 74 bps (Italie). L'amoncellement des nuages a fini par entamer la résistance du crédit : les spreads s'écartent tous segments et secteurs confondus, sans toutefois annuler complètement les resserrements enregistrés en mars. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement tout en restant en territoire négatif entre -1 et -2.

Mai 2022

Le mois est marqué par des taux souverains qui continuent de progresser en Europe mais se tassent aux Etats Unis, du fait notamment de la perspective de hausses moins agressives de la part de la Fed. Le Bund 10 ans progresse de 18 bps pour finir à 1,12%, suivi en ce sens par les autres pays dans un respect de la hiérarchie des risques qui accroît encore les spreads périphériques vs core (le spread Italie/Allemagne atteint 200 bps). Le taux américain 10 ans baisse finalement de 9 bps, pour finir à 2,85%, après avoir franchi le 6 mai, la barre symbolique des 3%. Dans ce contexte général relativement adverse - craintes sur le cycle de croissance, accélération de l'inflation en Europe et confinement localisé en Chine, le crédit se montre plutôt résilient. Les spreads sont certes à l'écartement mais la variation est modérée, de +5 à +12 bps selon les indices (et +23 bps pour les corporates HY). Le marché primaire est actif sur le mois, avec près de 60Mds d'euros d'émissions, répartis de manière équitable entre financières et corporates. La structure du portefeuille évolue à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement tout en restant en territoire négatif. Elle est réduite fortement en toute fin de mois à -0.25.

Juin 22

Les taux ont partout progressé en juin, portés par la politique des banques centrales vers des sommets abandonnés depuis 8 ans (Europe) et 11 ans (USA), avant un repli partiel durant la dernière dizaine du fait des craintes induites sur la croissance. Finalement, le Bund 10Y monte de 21 bps à 1,33%. Les taux des pays périphériques progressent un peu moins, dans l'attente d'un outil anti-fragmentation concocté par la BCE. La France, à la situation politique incertaine, fait exception avec une hausse de l'OAT 10 ans de 28 bps (1,91%). Ces mouvements s'accompagnent d'une légère pentification, alors que la courbe US s'aplatit. Le crédit a fini par lâcher du terrain dans toutes les classes d'actifs. Le crédit euro IG s'écarte de 52 bps, les spreads des subordonnées et des hybrides montent de 75 à 152 bps et les spreads HY euro et US progressent de 165 à 175 bps. Le marché primaire a pâti de cette évolution et s'est affiché en net retrait. La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement, entre -0,50 (niveau du 30 juin) et +1,00.

Juillet 22

L'enchaînement juin/juillet illustre le dilemme auquel sont confrontées les banques centrales : juguler l'inflation sans éreinter la croissance. Le premier terme avait orienté les taux en juin, le second a pris le pas en juillet : les doutes quant au rythme et à l'ampleur des futures hausses des taux directeurs ont entraîné les taux à la baisse, de l'ordre de 55 bps sur le 10 ans en eurozone (-52 bps pour le Bund qui clôture le mois à 0,81%). Seule l'Italie, dont la situation politique inquiète à nouveau, a fait exception avec un repli limité à 25 bps (et un spread avec le Bund qui dépasse donc allègrement les 200 bps). Les Etats Unis n'étaient pas en reste, le T-Note 10Y reculait de 37 bps, à 2,65%. Les courbes s'aplatissaient fortement sur le segment 2Y-10Y, de 15 bps en Allemagne et de 30 bps aux US. L'aversion au risque a fortement reculé et l'ensemble des indices de crédit s'est resserré, plus nettement pour les indices « high beta ». La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement, de -0,50 le 30 juin et +1,34 le 29 juillet.

Informations à destination des porteurs : obtention du label ISR avec une date d'effet au 22 juillet 2022 et modification de la dénomination sociale du fonds : Lazard Sustainable Euro Short Duration devient Lazard Euro Short Duration SRI.

Août 22

Les taux souverains avaient baissé en juillet sous l'influence des perspectives d'une croissance en berne, en août, ils ont fait plus que regagner le terrain perdu. La considération d'une inflation persistante a pris le pas, le symposium de Jackson Hole intervenant en point d'orgue en fin de mois. Le rendement du Bund 10Y se tend de 72 bps sur la période, pour finir à 1,54% et les autres taux souverains 10Y de la zone progressent légèrement plus. Aux US, qui ne subissent pas la même envolée du coût du gaz et de l'électricité que l'Europe, l'orientation est identique mais le mouvement est de moindre ampleur. Le T-Note 10Y a progressé de 54 bps, à 3,19%. Les courbes se sont aplaties sur toutes les zones. Dans ce contexte, le crédit a remarquablement résisté. Les spreads IG et de dettes subordonnées s'écartent modestement tandis que les spreads des hybrides Corporate et du HY se resserrent franchement. Le marché primaire reste dynamique pour un mois d'août, les nouvelles émissions concernant essentiellement le secteur bancaire. La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne nettement inférieure à celle de l'indice (+2)

Septembre 22

Les taux souverains ont prolongé le mouvement du mois d'août avec une nouvelle hausse marquée et relativement uniforme (Bund 10Y +57 bps à 2,11%). L'Eurozone ne montre aucun signe de fragmentation, les taux français, espagnol et portugais montent dans les mêmes proportions. Les pays les plus fragiles/endettés, Italie et Grèce, ne s'écartent que légèrement, malgré, pour l'Italie, la victoire électorale de la coalition d'extrême-droite. (BTP 10Y : +62 bps et spread Bund/BTP à 240 bps). La BCE, puis la Fed, ont chacune rehaussé leurs taux directeurs de 75 bps, avec un taux de la facilité de dépôt à 0,75% et Fed funds à 3,25% respectivement. Les menaces sur la croissance, particulièrement en Europe, n'ont pas fait dévier les banquiers centraux de leur détermination à juguler l'inflation. Comme pour les taux, l'évolution des spreads de crédit est haussière et marque même une certaine accélération par rapport à août. Cette fois, l'écartement touche toutes les classes d'actifs. La structure du portefeuille a évolué à la marge avec une répartition sectorielle et par rang de subordination quasi inchangée. La sensibilité au risque de taux est gérée activement entre 0 à +2, restant en moyenne nettement inférieure à celle de l'indice (+2). Depuis début octobre, l'indicateur de référence inclut désormais les frais de transactions dans le calcul de la performance.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	29 530 582,01	21 387 027,67
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	15 598 939,38	788 476,00
BCP 4.0% 17-05-32	2 700 000,00	2 690 058,22
EUROFINS SCIENTIFIC 2.875% PERP	2 048 841,23	3 069 000,00
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	4 535 049,04	
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG EUAR05+2.75% 28-06-27	2 143 795,07	2 043 558,90
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.632% 04-06-23	4 048 844,14	
BANCA POPOLARE DI SONDRIO SCPA 3.875% 25-02-32	2 000 000,00	2 033 965,75
CASINO 1.865% 13-06-22 EMTN	2 025 482,19	2 000 000,00
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	3 630 215,75	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 17 363 750,00**

- o Change à terme :
- o Future : 17 363 750,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	 932,53 932,53

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Compte rendu sur la performance extra-financière :

Au 30/09/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 57,7766 sur une échelle de 0 à 100. Elle était de 56,7606 à la date de démarrage du calcul.

Au cours de la période mesurée, la note moyenne ESG du portefeuille a varié entre 56,7606 et 57,7766 Elle est restée supérieure à celle de son univers.

Rappel de l'objectif de gestion de promotion des critères ESG :

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) ainsi que la procédure de filtrage au regard des critères extra financiers se trouvent sur le site internet de la société de gestion (www.lazardfreresgestion.fr)

L'OPC est géré conformément aux principes du label ISR défini par le Ministre de l'Economie et des Finances français.

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille, la sélection des titres et leur pondération.

La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille doit être au minimum de 90%, à l'exclusion des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires (qui sont alors plafonnés à 10% de l'actif total).

Dans le cadre de la gestion ISR, les indicateurs d'impact suivants font, au moins une fois par an, l'objet d'un reporting :

Critère environnemental :

- Initiatives de réduction d'émissions carbone Critère social :

- Le pourcentage de femmes à des postes d'encadrement supérieur Critère droits humains :

- Le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies Critère de gouvernance :

- Le pourcentage d'administrateurs indépendants

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gestionnaires s'assurent du maintien d'une notation ESG externe supérieure à celle d'un indice composite constitué à 90% du ICE ER01 et à 10% du ICE HEAE après élimination des 20% plus mauvaises valeurs.

Le département de contrôle des risques s'assure du respect de ce critère.

Règlement (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie"

La Taxonomie de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- Atténuation des changements climatiques,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines,
- Transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage),
- Prévention et contrôle de la pollution
- Prévention et contrôle de la pollution Protection des écosystèmes sains.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, « Do No Significant Harm »). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le pourcentage minimum d'alignement avec la Taxonomie de l'Union Européenne s'élève à 0%.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables, versées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 par la société de gestion à son personnel, au prorata de l'investissement consenti dans l'activité de la gestion des OPCVM, en excluant la gestion des FIA et la gestion sous mandats, peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques et des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

La politique de rémunération est réexaminée chaque année.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2021 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31.12.2021 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2021 en €	Rémunération variable au titre de 2021 (cash payé en 2022 et différé attribué en 2022) en €
191	18 442 291	41 071 107

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2021 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	6 464 457
Autres	64	40 095 707
Total	67	46 560 164

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) LAZARD EURO SHORT DURATION SRI relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 4 décembre 2022



Gilles DUNAND-ROUX

SICAV LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

10 avenue Percier
75008 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 septembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 4 décembre 2022



Gilles DUNAND-ROUX

COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/09/2022 en EUR

ACTIF

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	306 469 285,23	186 688 208,79
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	275 897 296,05	181 702 661,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	275 897 296,05	181 702 661,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	30 561 639,18	4 788 946,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	30 561 639,18	4 788 946,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	10 350,00	196 600,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 350,00	196 600,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	549 563,09	1 650 837,96
Opérations de change à terme de devises		
Autres	549 563,09	1 650 837,96
COMPTES FINANCIERS	8 405 488,38	19 416 128,52
Liquidités	8 405 488,38	19 416 128,52
TOTAL DE L'ACTIF	315 424 336,70	207 755 175,27

PASSIF

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	302 748 966,97	206 302 672,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	8,49	12,30
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 193 398,90	-2 520 970,12
Résultat de l'exercice (a,b)	801 180,84	2 874 840,12
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	312 743 555,20	206 656 555,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	10 350,00	793 765,94
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	10 350,00	793 765,94
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 350,00	196 600,00
Autres opérations		597 165,94
DETTES	2 670 431,50	304 854,19
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 670 431,50	304 854,19
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	315 424 336,70	207 755 175,27

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 1221		110 642 600,00
EURO BOBL 1222	17 363 750,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
ITRAXX EUR XOVER S36		5 000 000,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 920,43	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 002 756,30	2 893 192,74
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	4 006 676,73	2 893 192,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	932,53	1 621,87
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	49 519,89	3 829,88
Autres charges financières		
TOTAL (2)	50 452,42	5 451,75
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	3 956 224,31	2 887 740,99
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 237 025,80	611 218,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	719 198,51	2 276 522,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	81 982,33	598 317,66
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	801 180,84	2 874 840,12

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux :**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Les instruments de types « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Les instruments de types « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

○ **Acquisitions / Cessions temporaires de titres :**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, EURIBOR 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

○ **Opérations à terme fermes et conditionnelles :**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

➤ **Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé**

Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

➤ **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de la SICAV) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de la SICAV).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) diminué des OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS détenus selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS} \\ & \quad \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \quad \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

La Sicav effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux Barème	
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par Lazard Frères Gestion SAS	Actions IC et ID : 0,40 % TTC Taux maximum	
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions IC et ID : 0,035% TTC Taux maximum	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Instruments de taux	Néant
		Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450€ TTC par contrat
Commission de surperformance	Actif net	20% de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence*	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

* Modalités de calcul de la commission de surperformance :

* Indicateur de référence jusqu'au 30/08/2018 : Eonia capitalisé + 1%

Indicateur de référence à compter du 31/08/2018 : ICE BofAML 1-3 year Corporate, exprimé en euro, coupons nets réinvestis

L'exercice actuel de la commission de surperformance sera prolongé afin que le nouvel indicateur puisse être en vigueur pendant au minimum 12 mois. La commission de surperformance calculée suivant la nouvelle méthode, ne pourra donc être perçue qu'à compter de la clôture d'exercice de septembre 2019.

La commission de surperformance est calculée avec un système de High Water Mark, en comparant l'évolution de chaque action de l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) à l'actif d'un fonds de référence :

- dont la valeur de départ est celle de l'actif de la Sicav lors de la clôture de la dernière année en date au cours de laquelle des frais de surperformance ont été prélevés ;

- et bénéficiant dès lors d'une performance journalière égale à celle de l'indice ICE BofAML 1-3 year Corporate et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et rachats que la Sicav.

Si, à la clôture de l'exercice, l'actif de la Sicav (hors frais de gestion variables) est supérieur à l'actif du fonds de référence, alors une commission de surperformance égale à 20% de l'écart de valorisation entre l'actif de la Sicav et le fonds de référence, est prélevée.

La première date de prélèvement interviendra après une période supérieure ou égale à 12 mois.

Ces frais sont provisionnés lors de chaque valeur liquidative et effectivement perçus chaque année à la date de clôture de l'exercice.

En cas de sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice de référence, la provision des frais de gestion est réajustée par le biais d'une reprise de provision plafonnée à hauteur de la dotation existante. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.

En cas de rachat, la provision de surperformance sera ajustée au prorata des montants rachetés, et la reprise de provision acquise à la société de gestion.

Swing Pricing

Afin de ne pas pénaliser les actionnaires demeurant dans la SICAV, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours de la SICAV, ce qui est susceptible de générer pour les actionnaires entrant ou sortant de la SICAV des coûts, qui seraient sinon imputés aux actionnaires présents dans la SICAV. Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories d'actions de la SICAV dépasse un seuil prédéterminé par la Société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL de chaque catégorie d'actions de la SICAV. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes

d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV. Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2,5% de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 en EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	206 656 555,14	159 698 241,75
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	230 311 406,21	98 005 448,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-115 287 606,07	-53 645 717,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	441 167,52	259 354,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 125 129,23	-1 918 117,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	20 221 559,00	15 341 788,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 736 940,00	-15 623 374,88
Frais de transactions	-94 443,35	-70 819,36
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-18 690 313,88	2 812 462,25
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-16 895 613,62	1 794 700,26
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 794 700,26	1 017 761,99
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	410 915,94	-400 565,94
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	10 350,00	-400 565,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	400 565,94	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-82 814,59	-78 666,40
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	719 198,51	2 276 522,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	312 743 555,20	206 656 555,14

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	272 939 328,48	87,27
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 957 967,57	0,95
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	275 897 296,05	88,22
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	17 363 750,00	5,55
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	17 363 750,00	5,55
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	272 939 328,48	87,27			2 957 967,57	0,95		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							8 405 488,38	2,69
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	17 363 750,00	5,55						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	9 670 620,01	3,09	59 126 269,50	18,91	129 039 887,15	41,26	20 255 502,27	6,48	57 805 017,12	18,48
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 405 488,38	2,69								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture							17 363 750,00	5,55		
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	61 198,79
	Dépôts de garantie en espèces	393 224,30
	Coupons et dividendes en espèces	95 140,00
TOTAL DES CRÉANCES		549 563,09
DETTES		
	Rachats à payer	7 163,99
	Frais de gestion fixe	91 317,63
	Frais de gestion variable	2 571 949,88
TOTAL DES DETTES		2 670 431,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-2 120 868,41

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Actions souscrites durant l'exercice	51 272,306	229 971 649,41
Actions rachetées durant l'exercice	-25 796,890	-115 172 511,58
Solde net des souscriptions/rachats	25 475,416	114 799 137,83
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	70 100,035	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Actions souscrites durant l'exercice	147,672	339 756,80
Actions rachetées durant l'exercice	-50,164	-115 094,49
Solde net des souscriptions/rachats	97,508	224 662,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 294,813	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	653 728,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	2 141 921,80
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,72
Frais de gestion variables acquis	402 295,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,14
Rétrocessions des frais de gestion	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	11 347,89
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	27 732,46
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,54
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			30 561 639,18
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	10 154 418,40
	FR0013507027	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART EVC	2 642 050,00
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC	2 953 048,00
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	14 812 122,78
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			30 561 639,18

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	8,49	12,30
Résultat	801 180,84	2 874 840,12
Total	801 189,33	2 874 852,42

	30/09/2022	30/09/2021
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	773 146,69	2 795 961,01
Total	773 146,69	2 795 961,01

	30/09/2022	30/09/2021
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Affectation		
Distribution	28 042,61	78 883,25
Report à nouveau de l'exercice	0,03	8,16
Capitalisation		
Total	28 042,64	78 891,41
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	2 294,813	2 197,305
Distribution unitaire	12,22	35,90
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 193 398,90	-2 520 970,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 193 398,90	-2 520 970,12

	30/09/2022	30/09/2021
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 043 685,45	-2 458 640,21
Total	9 043 685,45	-2 458 640,21

	30/09/2022	30/09/2021
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	149 713,45	
Capitalisation		-62 329,91
Total	149 713,45	-62 329,91

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	27 960 934,34	137 561 583,94	159 698 241,75	206 656 555,14	312 743 555,20
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC en EUR					
Actif net	23 703 750,35	133 506 412,23	154 520 579,56	201 572 000,41	307 649 639,21
Nombre de titres	5 367,254	30 126,061	34 795,291	44 624,619	70 100,035
Valeur liquidative unitaire	4 416,36	4 431,59	4 440,84	4 517,05	4 388,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-116,73	-41,40	-22,54	-55,09	129,01
Capitalisation unitaire sur résultat	60,37	70,06	66,54	62,65	11,02
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID en EUR					
Actif net	4 257 183,99	4 055 171,71	5 177 662,19	5 084 554,73	5 093 915,99
Nombre de titres	1 802,379	1 734,811	2 245,349	2 197,305	2 294,813
Valeur liquidative unitaire	2 361,98	2 337,52	2 305,94	2 313,99	2 219,75
+/- values nettes unitaire non distribuées					65,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-62,47	-21,88	-11,63	-28,36	
Distribution unitaire sur résultat	32,35	37,07	35,10	35,90	12,22
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB 0 1/2 09/13/23	EUR	1 000 000	975 217,67	0,31
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	1 000 000	914 016,30	0,29
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	1 000 000	944 740,48	0,30
CONTINENTAL 0.0% 12-09-23	EUR	2 000 000	1 939 120,00	0,62
DB 2 3/8 01/11/23	EUR	2 000 000	2 038 256,44	0,66
DEUTSCHE BK 0.75% 17-02-27	EUR	900 000	773 914,93	0,25
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	1 500 000	1 348 601,71	0,43
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	3 600 000	3 521 288,22	1,13
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	500 000	458 990,14	0,14
EEW ENERGY FROM WASTE 0.361% 30-06-26	EUR	1 000 000	854 324,48	0,27
E ON AG 0.875% 22-05-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 937 952,60	0,62
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 0.25% 29-11-23	EUR	2 000 000	1 941 622,88	0,62
HEIDELBERGCEMENT AG 1.5% 07-02-25	EUR	2 500 000	2 424 129,79	0,78
INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17-02-25	EUR	2 000 000	1 892 522,47	0,60
LANXESS FINANCE 4.5% 06-12-76	EUR	1 500 000	1 485 021,78	0,48
MERCK KGAA 1.625% 25-06-79	EUR	2 000 000	1 882 581,92	0,60
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	1 500 000	1 450 557,02	0,47
THYSSENKRUPP AG 1.875% 06-03-23	EUR	1 000 000	993 675,41	0,32
VOLKSWAGEN LEASING 0.0% 19-07-24	EUR	1 500 000	1 408 447,50	0,45
TOTAL ALLEMAGNE			29 184 981,74	9,34
AUTRICHE				
OMV AG 0.0% 16-06-23 EMTN	EUR	1 000 000	982 450,00	0,31
OMV AG 2.875% PERP	EUR	2 000 000	1 913 236,16	0,62
TOTAL AUTRICHE			2 895 686,16	0,93
BELGIQUE				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	1 000 000	894 868,42	0,28
TOTAL BELGIQUE			894 868,42	0,28
DANEMARK				
DANSKE BK 1.0% 15-05-31 EMTN	EUR	1 000 000	842 180,41	0,27
DANSKE BK 1.625% 15-03-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 477 511,51	0,46
JYSKE BANK DNK 0.375% 15-10-25	EUR	2 000 000	1 866 043,97	0,60
JYSKE BANK DNK E3R+0.6% 01-12-22	EUR	1 000 000	1 001 328,33	0,32
TOTAL DANEMARK			5 187 064,22	1,65
ESPAGNE				
BANCO DE BADELL 0.875% 05-03-23	EUR	2 500 000	2 499 390,41	0,80
BANCO DE BADELL 2.625% 24-03-26	EUR	1 000 000	940 652,05	0,30
BANCO SANTANDER SA 0.25% 19-06-24	EUR	3 000 000	2 861 828,63	0,92
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 399 205,31	0,77
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	2 000 000	1 785 161,37	0,57
BBVA 1.125% 28-02-24 EMTN	EUR	2 000 000	1 957 988,36	0,62
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	2 000 000	1 980 228,22	0,63
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	1 500 000	1 399 456,85	0,45
SANT ISS 3.25% 04-04-26 EMTN	EUR	1 000 000	962 874,52	0,31
TELEFONICA EMISIONES SAU 1.069% 05-02-24	EUR	500 000	493 839,16	0,16
UNICAJA BAN 1.0% 01-12-26	EUR	2 000 000	1 762 321,92	0,56
UNICAJA BAN 2.875% 13-11-29	EUR	1 500 000	1 365 576,47	0,44
TOTAL ESPAGNE			20 408 523,27	6,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
BECTON DICKINSON AND 1.0% 15-12-22	EUR	1 500 000	1 508 463,60	0,48
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	1 000 000	910 456,78	0,29
HONE INTL 1.3% 22-02-23	EUR	2 000 000	2 011 946,16	0,65
KELLOGG 1.0% 17-05-24	EUR	1 000 000	973 420,62	0,31
TOTAL ETATS-UNIS			5 404 287,16	1,73
FRANCE				
ACCOR 3.625% 17-09-23	EUR	900 000	899 661,02	0,29
AEROPORTS DE PARIS 3.125% 06/24	EUR	2 500 000	2 540 339,73	0,82
AIR FRANCEKLM 3.75% 12-10-22	EUR	1 000 000	1 032 848,08	0,33
ALD 0.375% 18-07-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 456 115,92	0,78
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 856 371,64	0,59
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 07-03-25	EUR	1 400 000	1 288 556,93	0,41
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EIS10R+0.1% PERP	EUR	2 500 000	1 956 639,24	0,62
BNP I 1/8 10/10/23	EUR	2 500 000	2 481 462,67	0,79
BPCE 0.875% 31-01-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 931 111,78	0,93
BPCE 1.125% 18-01-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 012 705,75	0,64
BURE VERI 1.25% 07-09-23	EUR	2 500 000	2 455 736,64	0,78
CAPGEMINI 2.5% 01-07-2023	EUR	2 000 000	2 010 333,70	0,64
CNP ASSURANCES 1.875% 20-10-22	EUR	3 000 000	3 054 429,25	0,98
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 0.625% 15-03-24	EUR	2 500 000	2 429 815,07	0,78
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03-04-23	EUR	2 000 000	2 011 623,84	0,64
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	3 000 000	2 970 438,70	0,95
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 31-05-24	EUR	2 000 000	1 940 130,14	0,62
EDF 4.0% PERP	EUR	2 300 000	2 087 330,50	0,67
ENGIE 1.375% 27-03-25	EUR	1 500 000	1 445 017,81	0,46
ENGIE 3.25% PERP	EUR	2 000 000	1 953 391,92	0,62
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23	EUR	3 000 000	2 961 300,00	0,95
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	1 000 000	888 426,78	0,29
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	2 000 000	1 952 816,71	0,62
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 0.125% 16-09-25	EUR	2 000 000	1 757 373,29	0,56
L OREAL S A 0.375% 29-03-24	EUR	2 000 000	1 948 003,56	0,63
LVMH MOET HENNESSY 0.0% 11-02-24	EUR	3 000 000	2 903 430,00	0,93
ORANGE 0.75% 11-09-23 EMTN	EUR	2 000 000	1 963 855,21	0,63
ORANGE 2.375% PERP	EUR	3 000 000	2 806 430,34	0,90
ORANO SA 3.125% 20-03-23 EMTN	EUR	2 000 000	2 030 994,11	0,65
PERNOD RICARD ZCP 24-10-23	EUR	2 500 000	2 426 287,50	0,78
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 10-10-22	EUR	1 000 000	1 006 012,26	0,32
RCI BANQUE 0.5% 14-07-25 EMTN	EUR	1 000 000	896 133,29	0,29
RENAULT CREDIT INTL BANQUE 0.25% 08-03-23	EUR	800 000	793 758,68	0,25
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0000010% 12-06-23	EUR	3 000 000	2 953 125,00	0,94
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	1 000 000	935 408,84	0,30
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	2 000 000	1 949 706,16	0,63
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 400 284,32	1,41
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	2 000 000	2 025 735,45	0,65
TOTALENERGIES SE 1.75% PERP	EUR	4 000 000	3 732 635,89	1,19
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	2 000 000	1 797 594,79	0,58
VIEFP 0.314 10/04/23	EUR	1 000 000	976 765,00	0,31
VIVENDI 0.625% 11-06-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 399 333,77	0,45
TOTAL FRANCE			86 319 471,28	27,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRECE				
NATL BANK OF GREECE 8.25% 18-07-29	EUR	1 000 000	1 011 745,14	0,32
TOTAL GRECE			1 011 745,14	0,32
IRLANDE				
ABBOTT IRELAND FINANCING DAC 0.1% 19-11-24	EUR	2 500 000	2 366 147,43	0,76
AIB GROUP 1.25% 28-05-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 445 321,71	0,46
BK IRELAND 2.375% 14-10-29	EUR	1 000 000	940 234,32	0,30
BK IRELAND GROUP 0.75% 08-07-24	EUR	2 000 000	1 951 696,44	0,63
BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26	EUR	1 650 000	1 535 730,49	0,49
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	450 000	434 372,73	0,14
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	1 050 000	991 496,80	0,31
PERMANENT TSB GROUP 2.125% 26-09-24	EUR	1 300 000	1 262 235,98	0,41
RYANAIR 2.875% 15-09-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 446 399,86	0,46
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	1 000 000	973 064,03	0,31
TOTAL IRLANDE			13 346 699,79	4,27
ITALIE				
AUTO PER L IT 1.625% 12-06-23	EUR	2 000 000	1 998 290,68	0,64
BANCA POPOLARE DELL EMILIA ROMAGNA 4.625% 22-01-25	EUR	3 000 000	3 010 228,56	0,97
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	1 050 000	966 210,72	0,30
ENEL 2.5% 24-11-78	EUR	2 000 000	1 941 523,70	0,62
ENI 2.625% PERP	EUR	1 000 000	880 781,30	0,28
FERRARI NV 1.5% 16-03-23	EUR	2 500 000	2 510 315,92	0,81
FERROVIE STATO 400 1320 2207A 1.5% 27-06-25	EUR	2 000 000	1 906 266,99	0,61
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 871 766,64	0,92
INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	EUR	1 000 000	1 026 821,64	0,32
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.6% 25-01-24	EUR	1 500 000	1 494 800,14	0,48
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 2.3% 23-11-30	EUR	600 000	521 798,59	0,16
SNAM 1.25% 28-08-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 405 608,18	0,45
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 368 110,03	0,44
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 099 028,55	0,35
TOTAL ITALIE			23 001 551,64	7,35
LUXEMBOURG				
ARCELLOR MITTAL 1.0% 19-05-23	EUR	3 000 000	2 974 352,47	0,95
ARCELLOR MITTAL 4.875% 26-09-26	EUR	2 450 000	2 421 551,42	0,78
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 0.632% 04-06-23	EUR	4 000 000	3 955 029,75	1,26
HOLCIM FINANCE REGS 2.375% 09-04-25	EUR	2 000 000	1 973 014,38	0,63
TOTAL LUXEMBOURG			11 323 948,02	3,62
PAYS-BAS				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 021 229,92	0,33
BMW FIN 0.0% 24-03-23 EMTN	EUR	2 500 000	2 473 137,50	0,79
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	2 500 000	2 375 512,50	0,76
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 3.875% 05-01-26	EUR	600 000	613 687,03	0,20
IBERDROLA INTL BV 3.25% PERP	EUR	2 500 000	2 416 014,04	0,78
ING GROEP NV 1.0% 20-09-23	EUR	3 300 000	3 238 813,25	1,03
KPN 0.625% 09-04-25	EUR	1 000 000	939 347,95	0,31
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06-05-25	EUR	1 500 000	1 432 779,14	0,45
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 0.25% 06-11-23	EUR	2 500 000	2 435 759,93	0,78
RABOBK 0.625% 27-02-24 EMTN	EUR	3 500 000	3 405 167,50	1,09
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	3 000 000	2 848 294,73	0,91
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	1 000 000	943 210,00	0,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TELEFONICA EUROPE BV 2.625% PERP	EUR	600 000	594 187,93	0,19
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	2 000 000	1 945 734,11	0,62
TEVA PHAR FIN 1.25% 31-03-23	EUR	2 000 000	1 985 258,22	0,63
VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCE NV 2.7% PERP	EUR	1 500 000	1 522 781,92	0,49
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.375% PERP	EUR	1 500 000	1 426 461,16	0,45
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 400 000	1 385 165,75	0,44
TOTAL PAYS-BAS			33 002 542,58	10,55
PORTUGAL				
CAIXA GEN 1.25% 25-11-24 EMTN	EUR	1 000 000	953 229,18	0,31
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.496% 30-04-79	EUR	2 000 000	1 954 497,92	0,63
NOS SGPS 1.125% 02-05-23	EUR	3 000 000	2 983 012,19	0,95
TOTAL PORTUGAL			5 890 739,29	1,89
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 0.625% 14-11-23 EMTN	EUR	1 000 000	1 003 057,95	0,32
BARCLAYS PLC 2.0% 07-02-28	EUR	2 500 000	2 494 739,73	0,80
BP CAP MK 1.876% 07-04-24	EUR	3 000 000	2 979 574,52	0,95
CASA LONDON 0.5% 24-06-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 870 421,78	0,92
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	1 500 000	1 440 618,90	0,46
EASYJET 0.875% 11-06-25 EMTN	EUR	1 700 000	1 534 780,14	0,50
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	2 500 000	2 380 878,08	0,76
STANDARD CHARTERED 2.5% 09-09-30	EUR	1 000 000	913 762,33	0,29
STANDARD CHARTERED PLC 3.625% 11/22	EUR	2 000 000	2 067 538,49	0,66
UBS AG LONDON 0.75% 21-04-23	EUR	2 000 000	1 991 971,92	0,63
VIRGIN MONEY UK 2.875% 24-06-25	EUR	2 500 000	2 430 918,24	0,78
TOTAL ROYAUME-UNI			22 108 262,08	7,07
SUEDE				
CASTSS 2 1/8 11/20/23	EUR	2 000 000	1 954 707,40	0,63
SECURITAS AB 1.125% 20-02-24	EUR	1 300 000	1 269 483,48	0,41
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.375% 31-10-28	EUR	3 000 000	2 937 443,63	0,93
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 1.625% 05-03-29	EUR	3 000 000	2 900 318,63	0,93
SWEDBANK AB 1.0% 22-11-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 015 547,60	0,96
VOLVO TREASURY AB 0.0% 09-05-24	EUR	2 000 000	1 906 360,00	0,61
TOTAL SUEDE			13 983 860,74	4,47
SUISSE				
UBS GROUP AG 1.0% 21-03-25	EUR	2 000 000	1 933 064,52	0,62
TOTAL SUISSE			1 933 064,52	0,62
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			275 897 296,05	88,22
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			275 897 296,05	88,22
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO MONEY MARKET "B"	EUR	10	10 154 418,40	3,24
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART EVC	EUR	2 500	2 642 050,00	0,84
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC	EUR	2 800	2 953 048,00	0,95
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C"	EUR	7 514	14 812 122,78	4,74
TOTAL FRANCE			30 561 639,18	9,77
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			30 561 639,18	9,77
TOTAL Organismes de placement collectif			30 561 639,18	9,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1222	EUR	-145	10 350,00	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			10 350,00	
TOTAL Engagements à terme fermes			10 350,00	
TOTAL Instrument financier à terme			10 350,00	
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-10 350	-10 350,00	
TOTAL Appel de marge			-10 350,00	
Créances			549 563,09	0,18
Dettes			-2 670 431,50	-0,86
Comptes financiers			8 405 488,38	2,69
Actif net			3 12 743 555,20	100,00

Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID	EUR	2 294,813	2 219,75	
Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	70 100,035	4 388,72	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action LAZARD EURO SHORT DURATION SRI ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	28 042,61	EUR	12,22	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	28 042,61	EUR	12,22	EUR

TEXTE DES RESOLUTIONS

LAZARD EURO SHORT DURATION SRI

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
444 710 784 RCS Paris

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

801 189,33 € somme distribuable afférente au résultat.
9 193 398,90 € somme distribuable afférente au plus ou moins-values nettes.

Et décide de leur affectation comme suit :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat

773 146,69 € Capital social conformément à l'article 27 des statuts de la société.
28 042,61 € Distribution.
0,03 € Report à nouveau.

Chaque actionnaire détenteur d'actions de catégorie « D » au jour du détachement recevra un dividende net de **12,22 €**.

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

9 043 685,45 € Capitalisation.
149 713,45 € Report.

Rappel : Dividendes mis en paiement au titre des 5 derniers exercices

Exercices	Montant unitaire/action « D »
2021-2022	12,22 €
2020-2021	35,90 €
2019-2020	35,10 €
2018-2019	37,07 €
2017-2018	32,35 €